

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**- 1.1 Identificateur de produit****- Désignation commerciale :** Fettlöser**- Numéro d'article :** LOS7280**- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**- Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant**- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****- Producteur/fournisseur :**

EURO-LOCK Vertriebs-GmbH

Nordweststr. 3

D-59387 Ascheberg

Tel.: +49 (0) 259395887-0

Fax: +49 (0) 259395887-29

- Service chargé des renseignements :

Tel.: +49 (0) 259395887-0

E-mail: info@euro-lock.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 259395887-0 Lundi à Jeudi 8.00 - 17.00, Vendredi 8.00 - 13.00 heures**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****- 2.1 Classification de la substance ou du mélange****- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage**- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger

GHS07

- Mention d'avertissement Attention**- Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers**- Résultats des évaluations PBT et vPvB****- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

Désignation commerciale : Fettleöser

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	2,5-10%
Polymer	fatty alcohol alkoxyated Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	1-5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % agents de surface non ioniques,

< 5 % phosphates

< 5 % agents de surface anioniques,

contient également: alcalis, solvants miscibles dans l'eau et colorants.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements souillés.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver les parties touchées à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers d'incendie importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

En cas de combustion incomplète, il peut se former du monoxyde de carbone CO.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

Désignation commerciale : Fettleöser

(suite de la page 2)

Inflammation possible sur une grande distance.

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications** Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.
En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.
Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)
Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Usage professionnelle

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VME	Valeur momentané: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

Désignation commerciale : Fettleöser

(suite de la page 3)

- DNEL		
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	DNEL (population)	33 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	183 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	78 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	369 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
		553,5 mg/m ³ (Acute - systemic and local effects)
	DNEL (population)	43,9 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts		
Dermique	DNEL (worker)	2.750 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	175 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
- PNEC		
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
PNEC aqua	10 mg/l (fresh water)	
PNEC	100 mg/l (intermittent releases)	
PNEC	4,59 mg/kg dw (sol)	
PNEC sediment	52,3 mg/kg dw (fresh water)	
	5,2 mg/kg dw (marine water)	
PNEC STP	100 mg/l (station d'épuration)	
68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts		
PNEC	0,024 mg/l (eau marine)	
	0,24 mg/l (water)	
PNEC sediment	0,545 mg/kg (eau marine)	
	5,45 mg/kg (water)	
PNEC soil	0,946 mg/kg (-)	

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- Protection des mains : Gants de protection.

- Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

- Protection des yeux :

Lunettes de sécurité fermés hermétiquement avec protection latérale

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

Désignation commerciale : **Fetflöser**

(suite de la page 4)

Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** : Vêtement de protection standard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : liquide

Couleur : vert

- Odeur : caractéristique

- valeur du pH à 20 °C: ~ 11,3

- Point de fusion : non déterminé

- Point d'ébullition : 100 °C

- Point d'éclair : non applicable

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- Pression de vapeur : Non déterminé.

- Densité à 20 °C: ~1,027 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles: agents d'oxydation

- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	4.016 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13.500 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>20 mg/l (rat)

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

Désignation commerciale : Fettleöser

(suite de la page 5)

fatty alcohol alkoxyated		
Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts		
Oral	LD50	4.100 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :	
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
LC 50 / 96 h (statique)	>4.000 mg/l (Leuciscus idus) 20.800 mg/l (Pimephales promelas)
EC 50 / 48 h (statique)	23.300 mg/l (Daphnia magna)
fatty alcohol alkoxyated	
EC 50 / 48 h	10-100 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h	10-100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	
LC 50 / 96 h	7,1 mg/l (Poisson)
EC 50 / 48 h	7,2 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 96 h	7,5 mg/l (Algues)
NOEC	0,27 mg/l (Daphnia magna) (21 Tage)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

Désignation commerciale : Fettleöser

(suite de la page 6)

- **Effets écotoxiques :**

- **Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

EC 50 >1.000 mg/l (OECD 209 / ISO 8192)

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** n'est pas applicable

- **vPvB:** n'est pas applicable

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- **Recommandation :**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les recommandations qui précèdent sont valables pour le produit non utilisé (quantités résiduelles, par ex.).

En cas d'utilisation conforme à l'affectation, le produit parvient dans les eaux d'égout.

- **Code déchet :**

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- **Emballages non nettoyés :** Elimination conformément aux prescriptions légales

- **Recommandation :**

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

Désignation commerciale : Fettleöser

(suite de la page 7)

- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Application:**
Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.
Pour usage professionnel seulement.
- **Phrases importantes**
Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.11.2019

Numéro de version 107

Révision: 05.06.2018

Désignation commerciale : Fettleöser

(suite de la page 8)

*H318 Provoque de graves lésions des yeux.**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.**H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***- Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.****- Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**LEV: Local Exhaust Ventilation**RPE: Respiratory Protective Equipment**RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals**CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**ISO: International Organisation for Standardisation**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3***- * Données modifiées par rapport à la version précédente**